



À jour au 23 mars 2019.
Ce document n'a pas valeur officielle.

RÈGLEMENT RV-1619

DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE FONDATION DE RUE, DE PAVAGE, DE BORDURES ET D'ÉCLAIRAGE SUR LA RUE YVONNE-LACROIX, TRONÇON I ET LEUR FINANCEMENT PAR EMPRUNT

2019, RV-1619-2, a. 1.

LE CONSEIL DÉCRÈTE :

Objet.

1. Des travaux de fondation de rue, de pavage, de bordures, d'éclairage et l'ajout d'une piste cyclable sont ordonnés sur la rue Yvonne-Lacroix. Ces travaux comprennent les éléments détaillés au document préparé par le Service du génie en date du 11 septembre 2018 produit en annexe I sous le titre « Demande d'emprunt et devis estimatif ».

2018, RV-1619-1, a. 1; 2019, RV-1619-2, a. 2.

Emprunt.

2. Un emprunt de 473 500 \$ est autorisé pour le financement du projet et outre le coût des travaux, cette somme comprend les frais et autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

2018, RV-1619-1, a. 2; 2019, RV-1619-2, a. 3.

Coût détaillé.

3. Le coût du projet est détaillé selon l'annexe I, comme suit :

1 ^o coûts directs :	351 600 \$
2 ^o coûts indirects :	121 900 \$
3 ^o total de la demande d'emprunt :	473 500 \$

2018, RV-1619-1, a. 3; 2019, RV-1619-2, a. 4.

Terme.

4. Le terme total de l'emprunt et de ses refinancements est établi à 20 ans.

Imposition.

2 septembre 2017.

5. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il est prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt, une taxe spéciale à un taux suffisant pour assurer le remboursement de l'emprunt comme suit :

1° la proportion de 72,75 % de l'emprunt attribuée aux riverains, sur tous les immeubles imposables situés dans le secteur où ces travaux seront effectués et identifiés par un liséré au plan numéro 2017DI05-01 en date du 6 juin 2017, joint au règlement en annexe II sous le titre « PLAN DE TAXATION » pour en faire partie. Cette taxe est répartie en fonction de la superficie de ces immeubles, telle que portée au rôle d'évaluation foncière en vigueur chaque année;

2° la proportion de 27,25 % de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, répartie d'après les catégories et la valeur de ces immeubles telles qu'elles apparaissent au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, selon les mêmes proportions que celles des taux particuliers adoptés pour la taxe foncière générale.

La part attribuable aux immeubles non imposables situés dans le secteur de taxation, est à la charge de tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité et répartie d'après les catégories et la valeur de ces immeubles telles qu'elles apparaissent au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, selon les mêmes proportions que celles des taux particuliers adoptés pour la taxe foncière générale.

Cette taxe spéciale est prélevée de la manière et aux dates fixées pour le prélèvement de la taxe foncière générale.

2018, RV-1619-1, a. 4; 2019, RV-1619-2, a. 5.

Païement anticipé.

6. Le contribuable sur l'immeuble duquel est imposée une taxe en vertu du premier alinéa de l'article 5, peut l'en exempter en payant en un versement la part du capital qui à l'échéance de l'emprunt, aurait été fournie par la taxe imposée sur son immeuble.

Ce paiement doit être fait avant la publication de l'avis de vente visé à l'article 554 de la Loi sur les cités et villes ou avant que l'autorisation prévue au quatrième alinéa de l'article 554 ou l'approbation prévue à l'article 563.1 de cette loi n'ait été accordée.

Affectation insuffisante.

7. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé pour cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

Contribution et subvention.

8. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt, toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le règlement.

Le conseil affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette, toute subvention pouvant lui être versée sur plusieurs années. Le terme de l'emprunt est alors ajusté

automatiquement lorsque le versement de la subvention a pour effet de diminuer le terme décrété au règlement.

Règlement RV-1619
Annexe I
DEVIS ESTIMATIF ET
SOMMAIRE DES COÛTS – AU 11 SEPTEMBRE 2018
(Article 1)



**DEVIS ESTIMATIF
SOMMAIRE DES TRAVAUX**

PROJET :

Travaux de pavage, bordures et éclairage sur la rue Yvonne-Lacroix (phase I)

RÉFÉRENCE :

Triennal 56017

DATE :

Le 11 septembre 2018

INFOS COMPLÉMENTAIRES :

2017-FP-01

**COÛTS DIRECTS – ESTIMATION POUR TRAVAUX
TRAVAUX**

	Total	RÉPARTITION	
		RIVERAIN	GÉNÉRAL
1. Travaux de fondation	112 980 \$	37 750 \$	75 230 \$
2. Travaux de bordures	37 800 \$	37 800 \$	- \$
3. Travaux de pavage	75 860 \$	60 860 \$	15 000 \$
4. Pièces de services défectueuses	3 900 \$	3 900 \$	- \$
5. Aménagements paysagers	21 500 \$	21 500 \$	- \$
6. Signalisation	5 500 \$	4 000 \$	1 500 \$
Travaux d'éclairage	79 060 \$	79 060 \$	- \$
Sous-total TRAVAUX	336 600 \$	244 870 \$	91 730 \$
	<i>Répartition</i>	<i>72,75%</i>	<i>27,25%</i>

HONORAIRES ET FRAIS TECHNIQUES

Arpentage	5 000 \$	3 637 \$	1 363 \$
Contrôle qualitatif	10 000 \$	7 275 \$	2 725 \$
Sous-total HONORAIRES ET FRAIS TECHNIQUES	15 000 \$	10 912 \$	4 088 \$
Grand total COÛTS DIRECTS	351 600 \$	255 782 \$	95 818 \$
	<i>Répartition</i>	<i>72,75%</i>	<i>27,25%</i>

COÛTS INDIRECTS

HONORAIRES PROFESSIONNELS

Ingénieurs			
Plans et devis	18 000 \$	13 095 \$	4 905 \$
Surveillance	15 000 \$	10 912 \$	4 088 \$
Sous-total HONORAIRES PROFESSIONNELS	33 000 \$	24 007 \$	8 993 \$

AUTRES COÛTS INDIRECTS

Imprévus	35 246 \$	25 641 \$	9 605 \$
Frais de financement	32 714 \$	23 799 \$	8 915 \$
Taxes nettes	20 940 \$	15 233 \$	5 707 \$
Sous-total – AUTRES COÛTS INDIRECTS	88 900 \$	64 673 \$	24 227 \$
Grand total COÛTS INDIRECTS	121 900 \$	88 680 \$	33 219 \$

TOTAL DE LA DEMANDE D'EMPRUNT

473 500 \$	344 462 \$	129 038 \$
<i>Répartition</i>	<i>72,75%</i>	<i>27,25%</i>

INFORMATION ADDITIONNELLE:

Montant déjà approuvé:	415 000 \$
Demande additionnelle:	58 500 \$

Sommes engagées, avant l'entrée en vigueur du règlement, relativement à l'objet de celui-ci pour les frais techniques en date de ce jour, conformément à l'article 544.1 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), incluant les taxes nettes : _____

Préparé par :

(signé)
Ludovic Morin, T.P. Technicien en génie civil
Service du génie

Approuvé par :

(signé)
Stéphane Marcotte, T.P. Chef de division
Service du génie



DEVIS ESTIMATIF
DÉTAIL DES TRAVAUX

PROJET :

Travaux de pavage, bordures et éclairage sur la rue Yvonne-Lacroix (phase I)

RÉFÉRENCE :

Triennal 56017

DATE :

Le 11 septembre 2018

INFOS COMPLÉMENTAIRES :

2017-FP-01

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX	QTÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT	RÉPARTITION	
					RIVERAIN MONTANT	GÉNÉRAL MONTANT
1. Travaux de fondation						
1.1 Travaux de nettoyage de fondation existante	3 100	m2	4,00 \$	12 400,00 \$	12 400,00 \$	- \$
1.2 Protection de la conduite de gaz et de ces branchements de services	1	forfaitaire	2 510,00 \$	2 510,00 \$		2 510,00 \$
1.3 Pierre concassée MG-20 pour correction de la fondation, incluant la mise en forme et la compaction	1 150	tm	20,00 \$	23 000,00 \$	23 000,00 \$	- \$
1.4 Pierre concassée MG-20 pour modification de la couronne de rue	150	tm	20,00 \$	3 000,00 \$	- \$	3 000,00 \$
1.5 Scarification du pavage existant au raccordement des rues	20	m2	55,00 \$	1 100,00 \$	1 100,00 \$	- \$
1.6 Excavation de ventres de boeuf	50	m3	25,00 \$	1 250,00 \$	1 250,00 \$	- \$
1.7 Préparation de l'infrastructure incluant le déblai et/ou le remblai, la mise en forme et la compaction						
- Sentier multifonctionnel	630	m.ca	12,00 \$	7 560,00 \$	- \$	7 560,00 \$
- nouvelle fondation de rue	350	m.ca	12,00 \$	4 200,00 \$	- \$	4 200,00 \$
1.8 Membrane géotextile de type Texel 7609						
- sentier multifonctionnel	630	m.ca	4,00 \$	2 520,00 \$	- \$	2 520,00 \$
- nouvelle fondation de rue	350	m.ca	4,00 \$	1 400,00 \$	- \$	1 400,00 \$
1.9 Fondation pierre concassée, MG-20						
- 250 mm d'épaisseur (nouvelle fondation de rue)	350	m.ca	16,00 \$	5 600,00 \$	- \$	5 600,00 \$
- 450 mm d'épaisseur (sentier multifonctionnel)	630	m.ca	18,00 \$	11 340,00 \$	- \$	11 340,00 \$
1.10 Fondation en sable, MG-112						
- 450 mm d'épaisseur (nouvelle fondation de rue)	350	m.ca	16,00 \$	5 600,00 \$	- \$	5 600,00 \$
1.11 Puisard existant à déplacer	12	unité	2 000,00 \$	24 000,00 \$	- \$	24 000,00 \$
1.12 Borne-fontaine existante à déplacer	3	unité	2 500,00 \$	7 500,00 \$	- \$	7 500,00 \$
Total (1) Travaux de fondation				112 980,00 \$	37 750,00 \$	75 230,00 \$
2. Travaux de bordures						
2.1 Bordure en béton de ciment, hauteur de 400 mm	630	m lin.	60,00 \$	37 800,00 \$	37 800,00 \$	- \$
Total (2) Travaux de bordures				37 800,00 \$	37 800,00 \$	- \$
3. Travaux de pavage						
3.1 Enrobé bitumineux couche lieuse, EB-14, 60 mm d'épaisseur	420	tm	100,00 \$	42 000,00 \$	42 000,00 \$	- \$
3.2 Enrobé bitumineux préparé et posé à chaud, couche d'usure, type EB-10C, PG 58-28						
- 60 mm d'épaisseur (réparation entrée privée)	35	tm	150,00 \$	5 250,00 \$	5 250,00 \$	- \$
- 60 mm d'épaisseur (sentier multifonctionnel)	100	tm	150,00 \$	15 000,00 \$	- \$	15 000,00 \$
3.3 Montées en béton bitumineux (transitions) pour entrées privées et raccordements de rues	250	m lin.	20,00 \$	5 000,00 \$	5 000,00 \$	- \$
3.4 Nivellement de services						
- Puisards	12	unité	175,00 \$	2 100,00 \$	2 100,00 \$	- \$
- Regards	7	unité	175,00 \$	1 225,00 \$	1 225,00 \$	- \$
- Boîtes de vanne	4	unité	175,00 \$	700,00 \$	700,00 \$	- \$
3.5 Nettoyage des services existants (égouts pluviaux, égouts sanitaires, regards d'égouts, puisards, boîtes, chambres de vannes et bassin de rétention)	1	forfaitaire	4 585,00 \$	4 585,00 \$	4 585,00 \$	- \$
Total (3) Travaux de pavage				75 860,00 \$	60 860,00 \$	15 000,00 \$
4. Pièces de services défectueuses						
4.1 Éléments en béton	5	unité	300,00 \$	1 500,00 \$	1 500,00 \$	- \$
4.2 Éléments en fonte	2	unité	1 200,00 \$	2 400,00 \$	2 400,00 \$	- \$
Total (4) Pièces de services défectueuses				3 900,00 \$	3 900,00 \$	- \$

5. Aménagements paysagers

5.1	Engazonnement en plaque incluant 150 mm de terre végétale et entretien jusqu'à l'acceptation provisoire des travaux	900	m2	15,00 \$	13 500,00 \$	13 500,00 \$	- \$
5.2	Réparation des entrées privées en pierre concassée	400	tm	20,00 \$	8 000,00 \$	8 000,00 \$	- \$

Total (5) Aménagements paysagers

21 500,00 \$ 21 500,00 \$ - \$

6. Signalisation

6.1	Marquage de la chaussée	1	forfaitaire	2 500,00 \$	2 500,00 \$	1 500,00 \$	1 000,00 \$
6.2	Panneaux de signalisation	12	unité	250,00 \$	3 000,00 \$	2 500,00 \$	500,00 \$

Total (6) Signalisation

5 500,00 \$ 4 000,00 \$ 1 500,00 \$

Travaux d'éclairage

7.1	Excavation et remblayage de tranchée	300	m.lin	35,00 \$	10 500,00 \$	10 500,00 \$	- \$
7.2	Conduits de 53 mm de diamètre en PVC rigide	300	m lin.	7,00 \$	2 100,00 \$	2 100,00 \$	- \$
7.3	Gainex protectrices en PVC de 150 mm de diamètre (traverses de rues), incluant la réfection de la fondation et du pavage	15	m lin.	150,00 \$	2 250,00 \$	2 250,00 \$	- \$
7.4	Bases de béton	10	unité	900,00 \$	9 000,00 \$	9 000,00 \$	- \$
7.5	Filage # 4 RWU90	770	m lin.	5,00 \$	3 850,00 \$	3 850,00 \$	- \$
7.6	Filage # 6, vert RWU90	390	m lin.	2,00 \$	780,00 \$	780,00 \$	- \$
7.7	Lampadaires simples	10	unité	4 200,00 \$	42 000,00 \$	42 000,00 \$	- \$
7.8	Alimentation et distribution	1	global	6 000,00 \$	6 000,00 \$	6 000,00 \$	- \$
7.9	Vérification électrotechnique	1	global	2 580,00 \$	2 580,00 \$	2 580,00 \$	- \$

Total (7) Travaux d'éclairage

79 060,00 \$ 79 060,00 \$ - \$

Règlement RV-1619
Annexe II
PLAN DE TAXATION
(Article 5)

